



16 septembre 2013

(13-4879)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – MESURES ANTIDUMPING ET MESURES COMPENSATOIRES
VISANT LES GROS LAVE-LINGE À USAGE DOMESTIQUE
EN PROVENANCE DE CORÉE**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par le Japon

La communication ci-après, datée du 12 septembre 2013 et adressée par la délégation du Japon à la délégation des États-Unis, à la délégation de la Corée et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

J'ai l'honneur de me référer à la demande de consultations présentée par la République de Corée conformément à l'article XXII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994, à l'article 17 de l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (l'"Accord antidumping") et à l'article 30 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (l'"Accord SMC") dans la communication distribuée aux Membres de l'OMC le 3 septembre 2013 (WT/DS464/1, G/L/1036, G/ADP/D98/1, G/SCM/D98/1) et intitulée "États-Unis – Mesures antidumping et mesures compensatoires visant les gros lave-linge à usage domestique en provenance de Corée". Les autorités de mon pays m'ont donné pour instruction d'informer les Membres qui prennent part aux consultations et l'Organe de règlement des différends du désir du Japon d'être admis à participer à ces consultations, conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

Le Japon a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations. Les questions faisant l'objet de ces consultations comprennent, entre autres, l'incompatibilité avec l'Accord antidumping de la méthode de la réduction à zéro dans les cas de "dumping ciblé" et l'interprétation de l'expression "organisme public" figurant à l'article 1.1 a) 1) de l'Accord SMC. Ces questions peuvent avoir une incidence notable sur le commerce du Japon avec les États-Unis.
